

Fourniret : laxisme pénal, désengagement de l'Etat de ses missions régaliennes... ont conduit au pire

écrit par Maxime | 10 décembre 2023





Les crimes de Michel Fourniret et sa complice Monique Olivier font de nouveau l'objet de l'attention des médias avec un nouveau jugement contre cette dernière, pour le viol et le meurtre de la jeune Estelle Mouzin en 2003.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Michel_Fourniret

Les médias se concentrent autour du « couple diabolique » mais on parle beaucoup moins de l'impéritie de l'Etat qui a permis, au nom de politiques de laxisme pénal sur fond de « droits de l'Homme », que le tueur des Ardennes récidive au lieu d'être définitivement neutralisé, ce qui aurait pu intervenir très tôt finalement.

Fourniret prénomma le fils qu'il eut avec Monique Olivier « Sélim », un prénom musulman, ce qui suggère que ce monstre avait rallié ce qui est historiquement « la secte des assassins » donc l'islam...

<https://dictionnaire.orthodidacte.com/article/etymologie-assassin>

Nous nous privons de longue date d'une défense pénale efficace de la société et préférons laisser les prédateurs continuer leurs basses oeuvres, meurtrir et tourmenter des familles entières comme celle d'Estelle Mouzin dont les membres ne sont restés en vie que grâce à des efforts miraculeux. Le corps d'Estelle, tuée et violée à l'âge de 9 ans, n'a jamais été retrouvé.

Revenons sur le parcours judiciaire de Fourniret, qui n'est qu'une énième illustration des conséquences des politiques de gauche en la matière, qui reçoivent désormais l'approbation d'une grande partie de la classe politique...

Si Michel Fourniret avait été supprimé de la société dès les années 1970, au cours desquelles il avait déjà violé de nombreux mineurs, sa quinzaine de victimes ultérieures (au moins) seraient sûrement encore en vie.

Mais la France a renié son passé romain, où la loi pénale était impitoyable, et se laisse rouler dans la farine par des tueurs au comportement « modèle» , remis en liberté, avec un permis de tuer et violer, sans suivi, sans contrôle suffisant aussi de la part des services en charge des missions régaliennes, celles qui devraient être prioritaires.

Les politiques idéologiques, la novlangue, le contrôle des esprits ont pris le dessus sur le rôle essentiel de l'Etat, les prérogatives régaliennes, à savoir assurer la sécurité publique mais aussi l'équité fiscale par exemple en faisant en sorte que chacun paie les contributions publiques qu'il doit. En s'emparant d'un « magot » de façon crapuleuse, Fourniret a ainsi pu s'acheter un château alors que lui et sa femme étaient officiellement sans emploi sans jamais que cette transaction forcément rendue publique lors de l'achat qui doit être publié pour produire ses effets n'attire l'attention des services publics...

Remises de peine, prescriptions de l'action pénale, complications procédurales, emprisonnements de trop courte durée, absence de suivi pour prévenir la récidive malgré des caractéristiques pédocriminelles identifiées dès 1967... auront permis à Michel Fourniret de tuer et violer des dizaines de personnes et de n'être jugé finalement qu'en 2008 soit à l'âge de 66 ans alors que ses premiers agissements criminels dataient de ses 25 ans.

De très longue date, puisque ces faits remontent aux années 1980 au moins, on peut donc constater l'incapacité de l'Etat, et notamment son administration politico-judiciaire, à protéger la population. **Il avait même été recruté comme surveillant dans une école communale en 1999.**

https://fr.wikipedia.org/wiki/Michel_Fourniret

« En **1967**, il est condamné pour la première fois à de la prison avec sursis pour agression sur mineures.

Entre 1966 et 1973, il est condamné pour des faits de **voyeurisme** et de violence¹⁴ commis à **Nantes** et à **Verdun**^{16,17}. **Il est incarcéré le 25 mars 1984 pour une dizaine d'agressions et viols sur mineurs en région parisienne et condamné le 26 juin 1987 par la cour d'assises de l'Essonne à sept ans de prison dont deux avec sursis, condamnation assortie de trois ans de mise à l'épreuve**¹⁷.

Il est libéré pour « conduite exemplaire »¹⁸ **le 22 octobre 1987 à Fleury-Mérogis**, par le jeu des remises de peine et des trois ans de détention provisoire déjà effectués avant le procès.

L'homme est discret, vivant de petits **travaux au noir** de **maçonnerie**, tandis que sa femme reste cloîtrée chez elle. **Il commet son premier enlèvement suivi de viol et meurtre avec la complicité active de celle-ci en décembre 1987 (...).**

Le couple circule ensuite entre les [Ardenes](#) et l'Yonne, parcours ponctué de plusieurs viols, meurtres et assassinats. (...)

Récupération d'un magot



Château du Sautou, commune de [Donchery](#)

En 1988, il est contacté par Farida Hamiche, la compagne d'un de ses anciens compagnons de cellule, Jean-Pierre Hellegouarch²⁰. Ce dernier, après avoir flirté avec les milieux d'[extrême gauche](#) ([Action directe](#)), avait été arrêté pour [braquage](#) et [trafic de stupéfiants](#). En prison, il a sympathisé avec Fourniret. Par l'entremise de sa compagne, Hellegouarch lui demande d'aller avec elle chercher un magot caché dans un cimetière du [Val-d'Oise](#) et constitué de plusieurs dizaines de kilos de [lingots](#) et de [pièces d'or](#), et de les transférer dans un appartement à [Vitry-sur-Seine](#). La provenance de ce magot reste incertaine mais il semble que, via un braqueur [italien](#) nommé Gianluigi Esposito, Hellegouarch ait eu connaissance de cette cache abritant une partie du « trésor de guerre » du [gang des postiches](#), dont l'un des membres, [André Bellaïche](#), s'était évadé d'une prison italienne avec Esposito.

Fourniret et Farida Hamiche procèdent au transfert. Mais une fois ce dernier terminé, Fourniret réussit à tendre à la femme un [guet-apens](#). Sous prétexte d'aller chercher des armes, il l'attire dans une carrière de [Clairefontaine](#) dans les Yvelines et la tue.

En janvier 1989, grâce à l'argent tiré des lingots qu'il a

revendus à [Bruxelles](#), il achète pour 1,2 million de [francs](#) un petit manoir du XIX^e siècle isolé et entouré par la forêt, le château du Sautou, situé à [Donchery](#), dans les [Ardennes](#), et un studio à [Sedan](#).

Quelque temps plus tard, Hellegouarch sort de prison et se rend immédiatement auprès de Fourniret pour obtenir des explications. Mais ce dernier, par peur des représailles, s'est installé dans un taudis près de Sedan et joue la comédie. Il dit ne rien savoir de la disparition du magot ni de celle de Farida Hamiche. Hellegouarch repart convaincu que son « ami » n'a rien à voir avec ces disparitions.

Cependant, en raison d'une affaire de [faux-papiers](#), la police s'intéresse de nouveau à Fourniret et à Hellegouarch. Elle procède à une perquisition dans le château de Sautou, révélant ainsi son existence à Hellegouarch, qui repart dans les Ardennes. Mais Fourniret arrive à lui échapper et revend précipitamment le manoir en [1991](#)²¹.

Pour ces faits, Fourniret est mis en examen dans le cadre d'une instruction diligentée par un juge d'instruction de [Versailles](#). Son avocat, M^e Grégory Vavasseur, soulève la prescription des faits qui ont été commis plus de dix ans avant qu'un acte de poursuite ait été entrepris.

Michel Fourniret s'installe avec sa femme et son fils en [Belgique](#), à [Sart-Custinne](#), à une dizaine de kilomètres de la [frontière française](#)^{14,22}. En 1999, Hellegouarch, renvoyé en prison pour une autre affaire, porte plainte contre Fourniret pour la disparition de son épouse, mais l'enquête s'enlise et n'aboutit pas. Fourniret effectue des petits boulots ([bûcheron](#), [maçon](#) et [carreleur](#)) et trouve un emploi comme [surveillant](#) dans l'école communale de [Gedinne](#)²³« .

Ce procès de Monique Olivier, désormais âgée de 75 ans, et bien décidée à ne pas en révéler davantage aux parties

civiles, marque la fin des « affaires Fourniret » qui auront sans doute bien distrait le « bon peuple » qui « veaute » mal, comme une énième série télévisée palpitante.

Reste la douleur éternelle des familles des victimes, qui ne suscite en réalité que l'indifférence de la majorité de la population puisque la gauche conserve une influence prépondérante dans la politique française, le laxisme pénal ne révolte qu'une petite partie des citoyens, qu'on a même inscrit dans la Constitution l'interdiction de la peine de mort, qu'on ne construit plus de prisons ce qui empêche d'emprisonner assez longtemps les criminels, que la Macronie continue le désengagement de l'Etat et l'effacement des missions régaliennes au profit d'une « politique spectacle » où la communication et le théâtre l'emportent sur les enjeux de civilisation...